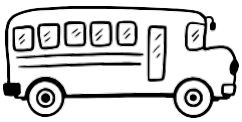
VAL D'HÉRENS
CYCLE D'ORIENTATION
SOURCE D'ÉNERGIES

Charte pour le transport scolaire



Durant les transports scolaires, l'attitude à adopter est la suivante:

En attendant le bus

- ○ J'attends tranquillement que le bus soit arrêté avant de m'en approcher en marchant
- ○ Je monte dans le bus sans bousculade

Places dans le bus

- ○ Je libère la place à côté de moi / 1 seule personne par siège
- ○ Je mets la ceinture

Respect de l'adulte / des autres utilisateurs

- ○ Bonjour / Au revoir / Merci

Respect du matériel

- ○ Je laisse ma place propre, sans déchet
- ○ Je ne lance pas d'objet

Dans le bus

- ○ Je respecte mes camarades en minimisant le bruit (téléphone, musique, vidéo avec les écouteurs); je ne crie pas
- ○ Je reste assis durant tout le trajet

Je m'engage par ma signature à respecter cette charte:

.....

Comportement et respect du matériel

Les élèves doivent adopter un comportement respectueux et conforme à la charte des transports présente dans l'agenda. Tout acte de vandalisme ou de détérioration du matériel commis dans le bus engage la responsabilité des parents, voire de l'élève lui-même. Tout comportement contraire à la charte sera signalé aux parents et pourra entraîner, selon la nature et la gravité de l'infraction:

- un rappel à l'ordre ;
- un mot d'excuse visé par les parents ;
- une convocation de l'élève et de ses parents ainsi que la notification d'avertissement ;
- une exclusion temporaire du bus, le transport étant alors à la charge des parents ;
- en cas de récidive, une exclusion jusqu'à la fin de l'année scolaire ;
- dans les cas graves, une exclusion immédiate du bus.

Les infractions graves, telles qu'agression physique, déprédation, etc., pourront également être dénoncées à la justice par les personnes lésées.

Ces règles ont pour objectif d'assurer la sécurité, le respect et le bon déroulement des transports scolaires. Nous vous remercions de votre collaboration et vous invitons à les rappeler à votre enfant.